

LES COMMUNES VAUDOISES S'ENDETTENT POUR INVESTIR EN 2016

En 2016, les communes vaudoises dégagent une marge d'autofinancement de 448 millions de francs, en baisse par rapport aux années précédentes. Globalement, la totalité de cette marge est consacrée aux importants investissements auxquels les communes doivent souvent consentir (578 millions). Leurs dettes augmentent une nouvelle fois et atteignent 5,7 milliards. Toutefois, grâce au renouvellement d'emprunts à des taux d'intérêts très favorables, les communes voient leurs intérêts passifs diminuer.

La marge d'autofinancement constitue un indicateur central de l'évolution financière des communes vaudoises, puisqu'elle correspond au montant que les communes parviennent à dégager de leur « ménage courant » pour financer leurs investissements ou rembourser leurs dettes. En 2016, cette marge se monte à 448 millions de francs pour l'ensemble des communes [T1]. Elle affiche une baisse de 14% par rapport à 2015.

Si l'ampleur de cette baisse s'explique pour l'essentiel par la présence de recettes extraordinaires en 2015, toujours est-il que la marge d'autofinancement des communes semble avoir fléchi par rapport aux années précédentes de bonne conjoncture [F1]. En effet, cette marge s'élève à 468 millions en moyenne de 2011 à 2016, contre 571 millions de 2004 à 2010, hors recettes et dépenses extraordinaires particulières¹. Elle reste néanmoins bien supérieure à son niveau au sortir de la crise économique des années nonante.

LES COMMUNES RECOURENT À L'EMPRUNT POUR INVESTIR

En 2016, les communes vaudoises consacrent l'entier de leur marge d'autofinancement à leurs investissements. En effet, leurs dépenses nettes d'investissement s'élèvent à 578 millions et sont donc financées à 78 % par leur « ménage courant ». Pour les 22 % restants, les

[T1] DONNÉES FINANCIÈRES DES COMMUNES VAUDOISES

En millions de francs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Compte de fonctionnement¹							
Recettes courantes (RC)	4 830	4 787	5 011	5 294	5 282	5 428	5 392
dont Impôts	2 460	2 301	2 464	2 617	2 630	2 678	2 740
Dépenses courantes (DC)	4 269	4 365	4 749	4 724	4 801	4 908	4 944
dont Intérêts passifs (IP)	154	143	134	129	125	121	112
Marge d'autofinancement (MA=RC-DC)	561	422	262	570	481	521	448
Compte d'investissement							
Dépenses d'investissement (DI)	649	655	589	637	684	761	690
Recettes d'investissements (RI)	110	78	82	88	80	183	112
Dépenses nettes d'investissements (DNI=DI-RI)	539	577	507	549	604	578	578
Financement							
Excédent ou insuffisance de financement (MA-DNI)	22	-155	-245	21	-123	-58	-130
Dettes (D)	4 805	4 853	5 114	5 296	5 457	5 594	5 734

¹ Y compris recettes extraordinaires et dépenses extraordinaires.

[F2] DETTES ET INTÉRÊTS PASSIFS, VAUD



communes recourent à l'emprunt : l'insuffisance de financement s'élève à 130 millions en 2016.

SIXIÈME HAUSSE CONSÉCUTIVE DES DETTES

Alors qu'elles étaient orientées à la baisse entre 2003 et 2010, les dettes communales augmentent pour la sixième fois consécutive en 2016 et se montent à 5,73 milliards [F2]. Bien qu'il y ait autant de situations particulières que de communes, deux raisons principales expliquent ce changement de dynamique.

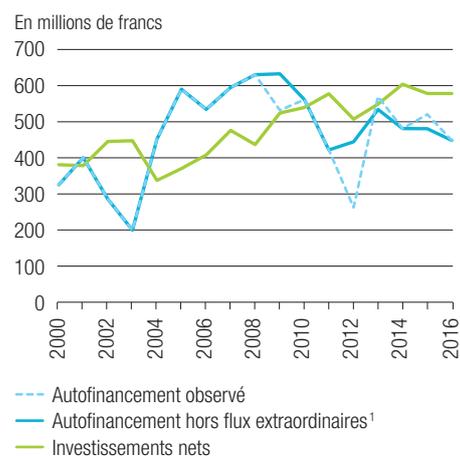
La première raison est le fléchissement des recettes fiscales qui, entravées par la conjoncture économique mitigée de ces dernières années, n'ont plus permis de couvrir la hausse tendancielle des dépenses courantes. La deuxième raison est la poursuite de la croissance intermittente des dépenses nettes d'investissement [F1].

INTÉRÊTS PLUS LÉGERS

En 2016, les communes vaudoises doivent s'acquitter de 112 millions pour payer les intérêts de leurs dettes ; c'est moins qu'en 2015 (-9 millions), alors que les dettes ont augmenté. Cette baisse résulte de conditions d'emprunt particulièrement favorables qui leur ont permis de renouveler leurs dettes à moindres coûts. | MJM

Source des données : SCL/Stat.VD.

[F1] AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS NETS, VAUD



¹ Recettes extraordinaires : 188 millions en 2009 (plus-values comptables et dividendes extraordinaires), 36 millions en 2013 (droits liés au réseau de fibre optique à Lausanne) et 40 millions en 2015 (retrées fiscales ponctuelles). Dépenses extraordinaires : 289 millions en 2009, puis 182 en 2012, pour la recapitalisation de la caisse de pension de Lausanne.